



## FUTSAL CLUB DE CHAMPS SUR MARNE

Déclaré à la préfecture de Seine et Marne le 21/01/1997 sous le N° 1369  
Agréé au Ministère des Sports le 11/03/2008 sous le numéro AS77081363

# TROC ET PUCES DIMANCHE 14 MAI 2017

Aucune restriction géographique : Ouvert à Tous

## INSCRIPTIONS

DATES	LIEUX D'INSCRIPTION
○ Mercredi 19 avril 2017 de 17h à 20h.	Au Relais Pablo Picasso, Allée des Noyers 77420 Champs sur Marne
○ Mercredi 26 avril 2017 de 17h à 20h.	
○ Samedi 29 avril 2017 de 10h à 12h.	

### TARIFS :

Stands de **3 mètres** OU de **6 mètres**. (Règlement le jour de l'inscription)

- **Campésiens** 20 € le lot de 3 mètres.
- **Non Campésiens** 25 € le lot de 3 mètres.
- **Professionnels** 40 € le lot de 3 mètres.

### Liste des documents originaux à apporter le jour de l'inscription pour contrôle (nous ne gardons aucune photocopie de document officiel) :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (factures de portable non admises).
- Fiche d'inscription de vendeur occasionnel dûment remplie par vos soins et signée.
- Pièce d'identité.
- Votre règlement : Par chèque à l'ordre de : Futsal club de Champs ou en Espèces.
- Liste des objets à vendre.

 Ces documents sont **INDISPENSABLES** afin de vous attribuer un emplacement au Troc et Puces.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE.**

✉ : [brocante@champsfutsal.com](mailto:brocante@champsfutsal.com)

Siège social : 36, boulevard du Nesles 77420 CHAMPS SUR MARNE

N° Siret : 49001748000016



# FUTSAL CLUB DE CHAMPS SUR MARNE

Déclaré à la préfecture de Seine et Marne le 21/01/1997 sous le N° 1369  
Agréé au Ministère des Sports le 11/03/2008 sous le numéro AS77081363

## FICHE D'INSCRIPTION DU VENDEUR OCCASIONNEL NON PATENTE.

### A RAPPORTER LORS DE L'INSCRIPTION

NOM / Prénom : .....

Adresse: .....

|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|.....

☎ : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Date de naissance : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Lieu de naissance: .....

Profession : .....

Nature de la pièce d'identité (1):.....N°:.....

Date de délivrance de la pièce d'identité : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Organisme qui a délivré la pièce d'identité : .....

(1) Permis de conduire, carte nationale d'identité, passeport, carte de séjour, etc...

Pour les professionnels : N°RC. Ou RM:.....

Code A.P.E:.....

- Campésiens :**      **Nombre de lots .....x**                      **20 € = .....€**
- Non Campésiens:** **Nombre de lots .....x**                      **25 € = .....€**
- Professionnels :**    **Nombre de lots... .....x**                      **40 € = .....€**

**Seuls des lots de 3 ou 6 mètres sont possibles.**

### Liste des objets vendus ou échangés (arrêté préfectoral n°96DAGR3P29)

Nature et description : **Alimentaires Interdits**

.....  
.....  
.....

Je soussigné(e) Mme, Melle, M.....

Atteste par la présente l'exactitude des renseignements ci-dessus, et déclare sur l'honneur :

- 1/ Ne pas participer à plus de 2 manifestations de ce type par an.
- 2/ Que les objets mobiliers usagés exposés, ou à vendre ou à échanger sont bien ma propriété.
- 3/ Que lesdits objets n'ont pas été achetés récemment dans le but d'être revendus ce jour.
- 4/ Je m'engage à ne pas stationner mon véhicule à proximité de mon stand (Arrêté préfectoral).

Lu et approuvé et signature.

**Aucune demande ne sera acceptée si le dossier est incomplet, ou s'il y a suspicion de fausse déclaration (simple refus de l'association)**

☎ : [brocante@champsfutsal.com](mailto:brocante@champsfutsal.com)

Siège social : 36, boulevard du Nesles 77420 CHAMPS SUR MARNE

N° Siret : 49001748000016



# FUTSAL CLUB DE CHAMPS SUR MARNE

Déclaré à la préfecture de Seine et Marne le 21/01/1997 sous le N° 1369  
Agréé au Ministère des Sports le 11/03/2008 sous le numéro AS77081363

## REGLEMENT DU TROC ET PUCES PABLO PICASSO DU DIMANCHE 14 MAI 2017

**Article 1 :** Le Futsal Club de Champs est organisateur du troc et puces se tenant **Place Pablo Picasso** à **Champs sur Marne** le **dimanche 14 mai 2017** de **8H00 à 18H00**. L'accueil des exposants débute à **6H00**.

**Article 2 :** Les emplacements sont attribués par ordre chronologique d'inscription. L'exposant doit communiquer les renseignements demandés pour son inscription au registre de la manifestation.

**Article 3 :** Dès son arrivée, l'exposant s'installera à l'emplacement qui lui est attribué. Aucun véhicule ne pourra être laissé sur les emplacements, ni dans le périmètre du troc et puces.

**Article 4 :** Il est interdit de modifier la disposition des emplacements. L'organisateur seul sera habilité à le faire si nécessaire.

**Article 5 :** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes, animaux vivants...). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

**Article 6 :** Les places non occupées après **8H30** ne seront plus réservées et pourront être éventuellement attribuées à d'autres exposants. Les sommes versées resteront dans ces cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité. En cas d'impossibilité, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins 1 semaine avant le début du vide-greniers ; à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

**Article 7 :** Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

**Article 8 :** La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

SALI Khaled  
Président du Futsal Club de Champs

Votre NOM/Prénom

Signature

 : [brocante@champsfutsal.com](mailto:brocante@champsfutsal.com)

Siège social : 36, boulevard du Nesles 77420 CHAMPS SUR MARNE  
N° Siret : 49001748000016



# FUTSAL CLUB DE CHAMPS SUR MARNE

Déclaré à la préfecture de Seine et Marne le 21/01/1997 sous le N° 1369  
Agréé au Ministère des Sports le 11/03/2008 sous le numéro AS77081363

- Règlement par chèque:

BANQUE	N°CHEQUE	NOM DE L'EMETTEUR	MONTANT

- OU règlement en espèces:

MONTANT		Remis le:	
---------	--	-----------	--

✉ : [brocante@champsfutsal.com](mailto:brocante@champsfutsal.com)

Siège social : 36, boulevard du Nesles 77420 CHAMPS SUR MARNE

N° Siret : 49001748000016